



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2022 - 066  
Séance du 16 septembre 2022

**Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2022**

*Condition d'acquisition du vote :*

<i>Quorum =</i>	<i>moitié des membres en exercice présents ou représentés</i>
<i>Acquisition de la délibération =</i>	<i>majorité des membres présents ou représentés</i>

*Nombre de membres en exercice : 35*

*Nombre de membres présents : 17*

*Nombre de membres représentés : 8*

*Nombre de vote pour : 25*

*Nombre de vote contre :*

*Nombre d'abstentions :*

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 juillet 2022 est approuvé (cf. INTRANET – Vie Institutionnelle – Conseils et Comités).



PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 8 juillet 2022

• *Représentants des professeurs et assimilés*

Brigitte BUFFARD-MORET  
Olivier CHOVAUX Anne DAGUET-GAGEY  
Chafika DJELAL-DANTEC  
Christophe LECOUTRE  
Pasquale MAMMONE  
Bertrand MAZURE  
Gabriel VELU

• *Représentants des Autres Personnels Enseignants*

Christine BLONDEAU  
Nicolas BLONDEL  
Sylvie COSTE-MARQUIS  
Philippe DUEZ  
Marie-Hélène GARCIA  
Tanguy LE MARC'HADOUR  
Jean-Christophe NICOLAS  
Anne PARRAIN

• *Représentants des BIATSS*

Nicolas KANIA  
Virginie LECOUTEUX  
Isabelle PRIEM

• *Représentants des Usagers*

Mathilde DEPRETZ par procuration à Marie-Hélène GARCIA  
Marie HENNEQUIN

• *Personnalités extérieures*

Représentant du CNRS

Bénédicte SAMYN

Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise

Denis LEFEBVRE

Représentant une organisation représentative des salariés

Nathalie HARDAT par procuration à Pasquale MAMMONE

Représentant d'une entreprise

Dominique CAELEN par procuration à Pasquale MAMMONE

Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire

Hamed CHENITI

• *Membres excusés*

Luc MAËS

Catherine POREBSKI

Dany RIBU

Membre de droit

Monsieur Eric BILLOT, représentant Madame la Rectrice

Membres de droit invités avec voix consultative

Annie VANHAECKE, Directrice Générale des Services

Fabien CAQUERET, Agent Comptable

Françoise HEULOT-PETIT

Laurent ZALEWSKI, directeur de la FSA

Autres invités

Anne-Laure HOJNATZKI

Fabien PAPI, Directeur des Affaires Financières

Ordre du jour :

## **I. GOUVERNANCE**

1. Approbation du procès-verbal du 13 mai 2022 (vote)
2. Points d'actualité
3. Statuts de l'université d'Artois (vote)
4. Point d'avancement sur le Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (vote)
5. Site A2U : demande de co-accréditation de la spécialité Génie Electrique adossée à l'Ecole d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale (vote)

## **II. BUDGET-FINANCES**

6. Budget rectificatif 1 - 2022 (vote)

## **III. RESSOURCES HUMAINES**

7. Agrément de l'université d'Artois pour le recrutement de services civiques (vote)
8. Référentiel d'équivalences horaires et règles applicables aux services d'enseignement (vote)
9. Actualisation de la politique d'emplois des personnels non titulaires (vote)
10. Organisation du temps de travail des personnels BIATSS (vote)
11. Révision triennale du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - RIFSEEP (vote)

## **IV. RECHERCHE**

12. Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER « MANIFEST » Programmation 2022 – Laboratoires UCCS et LGCgE (vote)
13. Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER « BiHauts Eco de France » Programmation 2022 – Laboratoires UCCS et BioEcoAgro (vote)
14. Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER « CORNELIA » Programmation 2022 – Laboratoire CRIL (vote)
15. Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER « ECRIN » Programmation 2022 – Laboratoire UCCS (vote)
16. Demande de subvention dans le cadre du dispositif « ValoRIS – soutien aux éditions scientifiques en Hauts de France » du Conseil Régional Hauts de France pour le projet « Renouveler le répertoire des musiques capitulaires au XVIIIe siècle. Circulation des œuvres et constitution des collections » - Laboratoire CREHS (vote)

## **V. FORMATION-ENSEIGNEMENT-VIE ETUDIANTE**

17. Droits d'inscription et tarifs divers 2021-2022 (vote)
18. Exonérations et remboursement des droits d'inscription au titre de 2022-2023 (vote)
19. Mise en œuvre du paiement fractionné des droits différenciés (vote)
20. Création du DU Silver Entrepreneur (vote)

21. Délibération portant sur l'adhésion au RESeau des Observatoires de l'enseignement SUPérieur (vote)
22. Convention de double -diplôme Master Entrepreneuriat et management de projets avec l'Académie d'études économiques de Bucarest, Roumanie (vote)
23. Tarifs des activités de l'Institut Confucius pour l'année universitaire 2022-2023 (vote)
24. Prise en charge sur fonds propres de l'université de l'aide financière aux étudiants en programme de mobilité Erasmus+ études au 1er semestre 2022/2023 (vote)
25. Convention de subvention Erasmus Plus- 2022 (vote)
26. Demande de Fonds social européen Programme Régional de réussite en Etudes Longues (PRREL) Tremplin et Réussite 2022-2024 (vote)

#### **VI. QUESTIONS DIVERSES**

27. Liste des conventions passées par Monsieur le président par délégation du conseil d'administration - 1<sup>er</sup> semestre 2022 (information)

Monsieur le président ouvre la séance à 9 h 35.

## **GOUVERNANCE**

### **Approbation du procès-verbal du 13 mai 2022**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 13 mai 2022 est approuvé par 25 voix pour et une abstention.

### **Points d'actualité**

Monsieur le président évoque la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs [RIPEC], qui responsabilise les universités dans le cadre de leur autonomie mais se révèle lourd à gérer et chronophage pour les membres du CAC en charge du dossier. Il rappelle que les attributions sont in fine décidées par le président, qui « sans renoncer à son pouvoir d'appréciation », tient compte des avis formulés par le conseil académique siégeant en formation restreinte et par le CNU.

L'espace de liberté du président dépend donc des positions plus ou moins sélectives prises par l'instance locale, le CAC restreint. Il rappelle que, s'agissant de la prime individuelle et plus particulièrement de celle concernant l'ancienne PEDR, 18 possibilités sont ouvertes cette année. Or le CAC restreint a classé, sur les 68 déposés, 44 dossiers en « A », c'est-à-dire qu'ils remplissent les conditions d'octroi. Ces classements en A laissent une grande liberté au président, ce qu'il prend pour un témoignage de confiance.

Il précise qu'il convient d'attendre encore l'avis du CNU, et qu'ensuite, il arrêtera la liste des bénéficiaires. Certaines sections CNU pourraient refuser de formuler des avis, et si c'est le cas, se posera la question d'un traitement égalitaire des dossiers, entre ceux ayant obtenu un avis CNU et les autres.

### **Statuts de l'université d'Artois**

*Ce point a recueilli l'avis favorable du comité technique du 5 mai 2022, de la commission de la recherche du 10 juin 2022, de la commission de la formation et de la vie universitaire du 24 juin 2022.*

Gabriel Velu présente les propositions de modification des statuts.

Les statuts actuels de l'université datent de 2014 et nécessitent une révision.

Le groupe de travail, qu'il a piloté, a été composé de la manière suivante

*Listes enseignantes représentées au conseil d'administration*

Unis, pour une Université en mouvement : Anne PARRAIN

L'Université d'Artois, notre bien commun : Olivier CHOVAUX

Pour la défense de l'Université Publique-SNESUP-FSU : Christine BLONDEAU

*Listes BIATSS représentées au conseil d'administration*

Unis pour l'intérêt de tous : Virginie LECOUTEUX

SNPTES et sympathisants : Dany RIBU

Ensemble pour l'Artois SGEN-CFDT, UNSA : Luc MAES

*Listes usagers* : Gabriel Velu précise qu'aucun représentant (UNEF et Liste indépendante des étudiants) n'a été désigné, il le regrette. Marine Hennequin présente, en son nom et celui des autres étudiants élus, ses excuses : leur participation à ce groupe de travail aurait nécessité beaucoup de travail et de temps, et ils n'en disposaient pas. Elle souligne que la participation aux conseils est déjà compliquée.

*Représentants désignés par Monsieur le président*

Vice-présidents : Gabriel VELU, Éric MONFLIER, Cécile CARRA

Directeurs de composantes : Marie Pierre PARENTON (IUT), Fanny VASSEUR (UFR)

Directeur de laboratoire : Jean-Philippe LECOINTE, Anne BESSON

DGS : Annie VANHAECKE

La proposition faite intègre des modifications rendues nécessaires sur le plan réglementaire : le comité technique et le CHSCT sont ainsi remplacés par le comité social d'administration. Elle transfère au niveau statutaire des éléments qui figuraient dans le règlement intérieur de l'établissement et qu'il convenait, dans un souci de meilleure lisibilité, de faire apparaître dans les statuts. Une réorganisation des articles a été opérée, toujours dans un souci de meilleure lisibilité. La rédaction propose une féminisation des fonctions uniquement lorsque celles-ci sont au singulier dans le texte, afin de ne pas alourdir la lecture.

Enfin, cette nouvelle version de statuts propose d'ajuster les modalités de gouvernance, notamment sur trois points : les laboratoires, les vice-présidents et la sectorisation.

Les laboratoires n'étaient pas listés dans les statuts actuels. Le GT a estimé qu'il était nécessaire de les faire figurer afin d'affirmer l'identité d'une université de plein exercice. La création d'instituts de recherche, correspondant aux domaines d'intérêt majeur (DIM) est également envisagée. Un nouvel article est consacré au dialogue de gestion afin de matérialiser dans les statuts un dialogue qui existe déjà, de manière parfois informelle.

Actuellement, les vice-présidents du conseil d'administration, de la commission de la recherche et de la commission de la formation et de la vie universitaire sont élus, sur proposition du président, et pour le mandat du conseil ou de la commission, à la majorité absolue des membres présents ou représentés au premier tour, et à la majorité relative des membres présents ou représentés aux tours suivants. Cette modalité d'élection induit qu'un seul candidat pouvant se présenter, il est donc quasiment assuré d'être élu.

Aussi, il est proposé que le CA se prononce désormais par une délibération sur une liste de tous les VP, à une majorité qualifiée, qu'une lettre de mission soit définie pour les VP comme pour les chargés de mission, lors de leur nomination et qu'un organigramme structure les relations entre vice-présidents, vice-présidents délégués et chargés de mission.

La répartition des sièges au sein des conseils et la sectorisation a fait l'objet de propositions de modifications.

A la commission de la recherche, et à la CFVU, actuellement, pour les collègues enseignants et usagers, trois secteurs sont définis : secteur I, sciences juridiques, sciences économiques et gestion ; secteur II, lettres, sciences humaines et sociales et secteur III, sciences et technologies. Il est proposé de regrouper les secteurs 1 et 2 en un seul secteur. L'établissement ne disposerait plus que de deux secteurs, SHS et sciences, les effectifs des deux nouveaux secteurs étant comparables. Une représentation égale en nombre de sièges est proposée afin d'afficher la reconnaissance de ces deux secteurs, avec maintien du

nombre maximal de sièges pour chaque commission (40) pour permettre la représentation la plus large possible.

Cette proposition permet également d'éviter d'avoir dans certains collèges des sièges uniques, conduisant à une élection au scrutin majoritaire ce qui est contraire au mode de scrutin utilisé, à savoir un scrutin de liste.

Au conseil d'administration il est proposé de réduire de 2 le nombre de représentants des usagers (de 6 à 4). Le souhait n'est en aucun cas de les pénaliser mais de faciliter le fonctionnement de l'instance, notamment en termes de quorum.

Gabriel Velu conclut sa présentation en remerciant les membres du groupe de travail et le service juridique pour son aide dans la rédaction de la proposition.

M. le président estime que la baisse du nombre de représentants des usagers ne les pénalise pas mais insiste sur l'obtention du quorum nécessaire au fonctionnement de nos instances. Il souligne la présence régulière de certains représentants, comme Marine Hennequin, mais regrette toutefois l'absence globale des étudiants : il fait remarquer qu'à la CFVU ils disposent de 16 sièges, qu'aucun n'est présent alors même que les sujets les concernent directement.

Il note que les modifications proposées permettent de valoriser les deux grands secteurs de l'université, à poids égal. Enfin, le conseil d'administration aura à se prononcer sur une équipe de direction.

Olivier Chovaux remercie Gabriel Velu, qui a animé le groupe de travail avec bonhomie et efficacité, dans un climat serein d'écoute réciproque. C'est ce qui a fait que le groupe de travail a bien fonctionné, que les échéances ont été tenues, et qu'au final le groupe a rendu une « copie propre ». Il remercie également le SAGJ pour le travail de réécriture, de relecture, et de mise en conformité juridique des versions successives. Il indique que la restitution faite par Gabriel Velu a été très fidèle et synthétique, et a bien mis en lumière les points majeurs de modifications. Il salue enfin celles qui induisant une gouvernance plus stabilisée, plus structurée et sanctuarisée, avec notamment des procédures clarifiées s'agissant des dialogues de gestion. Il s'agit pour notre établissement d'un progrès important et significatif.

Les statuts de l'universités tels que communiqués aux membres du conseil sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Point d'avancement sur le Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

Anne Parrain présente le bilan d'avancement.

Le plan d'action comportant 4 axes a été approuvé par le comité technique le 3 juin 2021 et par le conseil d'administration le 9 juillet 2021.

Un appel à participation au comité de suivi du plan d'action a été lancé, et 17 personnes (femmes, hommes, étudiants, personnels BIATSS, enseignants, de l'ensemble des pôles) se sont portés volontaires. Le comité égalité s'est réuni en plénière le 9 décembre 2021 et le lundi 4 juillet 2022.

Les membres du comité égalité se sont répartis en sept groupes de travail sur les thèmes qu'ils ont estimé prioritaires, et ont travaillé entre ces deux dates en GT (communication, formations, rôle des relais, événements culturels, site web, communication sans stéréotypes, journées d'intégration organisées par Cap Avenir). Ces groupes de travail ont fait des propositions concrètes, déjà mises en œuvre ou en cours de mise en œuvre.

Anne Parrain fait d'abord le bilan de l'activité de ces GT.

Le GT « communication » a proposé la publication d'une newsletter, 3 ou 4 fois par an, *le point sur l'égalité*, afin de communiquer sur les enjeux de l'égalité. Un premier numéro a été publié le 4 avril.

Le GT « formations » a d'abord recensé les formations proposées, et a constaté que l'offre était assez éloignée des attentes et des réalités en université. Il a donc travaillé à la mise au point d'une formation « sur mesure » pour les personnels de l'université d'Artois.

Le GT « relais » travaille la mise en place de personnes-relais dans chaque pôle afin d'être au plus proche des personnes, au-delà des 17 personnes volontaires du comité dont le rôle tient plus du pilotage et de la proposition d'actions générales.

Le GT « événements » a œuvré à la réalisation de plusieurs événements en 2021/2022 : le spectacle *Public.ques !* de la compagnie Acte, une table ronde regroupant des chercheuses sur le thème de la place des femmes dans l'espace, une exposition sur "Femmes et Sciences" à la BU de Béthune, une conférence sur les droits des femmes, les plaidoiries pour « *la servante écarlate* », et cinq autres conférences et deux tables rondes co-organisées avec l'UPJV et l'ULCO.

Le GT « pages web » a proposé de réorganiser les pages Web autour de 6 points d'entrée : actualités, VSS, procédure pour changer de prénom avant le changement d'état civil, ressources universitaires (livres, cours, conférences...), plan d'action institutionnel et newsletters.

Le GT « écriture égalitaire » a produit un document reprenant les textes législatifs et ce qui est préconisé. La réflexion est également en cours à l'ULCO et à l'UPJV, un groupe commun va se constituer pour produire un document commun.

Le GT « journées d'intégration » souhaite prioritairement profiter de ces journées pour faire connaître la cellule VSS, et promouvoir le concours « I consent » qui sera lancé à la rentrée 2022. Ce concours de création artistique sur le thème du consentement, à destination des étudiants permettra d'alimenter un cours en auto formation bâti en partenariat avec des associations (CLASHES, planning familial, France Victimes, CIDFF). Les créations artistiques (chanson, théâtre, poésie, animation...) devront être présentées sous forme de courtes vidéos, déposées avant le 3 novembre. Les demi-finales auront lieu dans chaque établissement afin de primer trois vidéos, et la finale aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Anne Parrain fait ensuite le point sur les autres mesures du plan d'action.

**Axe 1 : Évaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération**

Les mesures du plan d'action concernent la mise à jour des données présentées dans le plan, et la proposition de quelques nouveaux indicateurs. Ces données, calculées pour 2021 seront présentées en fin d'année 2022.

**Axe 2 : Garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois**

5 mesures ont déjà été évoquées dans le cadre du comité égalité. Pour les mesures restantes, l'une porte sur la garantie de représentation de chaque sexe parmi les candidats auditionnés dès lors qu'il existe au moins 20% de personnes de chaque sexe dans le vivier des candidatures d'agents contractuels, afin d'arriver à davantage de mixité dans l'ensemble de nos métiers. Cette mesure a été appliquée systématiquement cette année, les résultats statistiques seront donnés fin 2022. Cette mesure ne peut pas être mise en œuvre lors du recrutement de titulaires de la fonction publique, cependant, agir sur les contractuels, c'est parfois agir aussi sur les concours que pourraient un jour passer ces contractuels.

L'autre mesure porte sur la sensibilisation des membres de la commission recherche et des comités de sélection pour les emplois d'enseignement-recherche. Des données statistiques genrées sont fournies à chaque comité de sélection. Il a également été demandé à chaque comité de sélection de visionner au début de sa première réunion le court-métrage « Les biais implicites à l'œuvre » produit par Sorbonne Université et le Théâtre de la Ville de Paris, afin que chaque participant ait bien en tête les stéréotypes et biais de sélection, et qu'il puisse lutter contre ceux-ci.

Axe 3 : Articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

Les mesures proposées, qui concernaient surtout la création de guides, ou leur développement à partir de documents existants comme la charte du droit à la déconnexion n'ont pas encore été développées, mais le seront en 2023.

Axe 4 : Lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les harcèlements et les discriminations

La cellule VSS est en place depuis mars 2021 et a géré 6 situations en 2021, 5 situations en 2022. Un bilan plus détaillé a été présenté à la cellule VSS de prévention, toutes les situations existent (étudiants, personnels...). L'existence de cette cellule a permis de formaliser un processus en cas d'alerte. Une information a été ajoutée au guide de l'étudiant, et au guide des personnels, les étudiants tuteurs et relais santé ont été informés de l'existence de la cellule VSS, des flyers ont été distribués, une campagne d'affichage a été menée. Tous ces éléments vont être repris à la rentrée 2022.

Trois sessions d'une formation d'une journée sur les VSS ont été proposées en janvier, février et juin 2022. Des formations sur une demi-journée seront proposées pour permettre aux personnes de se libérer plus facilement. Des formations ciblées pour certains étudiants (responsables d'association, étudiants relais-santé, ...) seront également proposées. Le projet *I consent* s'inscrit dans cet axe.

Anne Parrain conclut en expliquant que la mise en place de ce comité a entraîné une véritable dynamique de travail, avec des personnels actifs et acteurs des actions mises en place. Elle souligne le travail en réseau mené avec A2U, source d'inspiration et d'enrichissement mutuel. Elle réfléchit enfin à trouver de nouvelles formes de travail permettant de mieux associer les étudiants.

M. le président remercie Anne Parrain pour ces nombreuses actions de sensibilisation qui permettront de faire évoluer les mentalités, et appelle à la vigilance de tous sur les questions de parité. Il souligne que les circulaires ministérielles, par exemple celle sur le RIPEC, invitent à veiller à cette parité.

Nicolas Blondel fait part d'une difficulté qu'il rencontre en tant que directeur de composante lorsqu'il s'agit de gérer les questions de vestiaires pour les personnes en cours de transformation.

Anne Parrain lui propose de mener une réflexion à l'échelle de l'université.

Nicolas Kania remercie Anne Parrain pour le travail complexe, et encore parfois tabou, mené. Il revient sur la campagne d'affichage, et les difficultés de perception rencontrées. Il fait en effet remarquer que les affiches n'étaient pas « non genrées », et ne mettaient en avant que des situations de violences émanant d'hommes à l'encontre de femmes. En conséquence, des personnes se sont interrogées et ont demandé si des problèmes de ce type avaient eu lieu dans le laboratoire. Au final, il se demande si cela ne dessert pas la cause, et se fait le relais d'une demande pour des affiches moins genrées.

Anne Parrain répond qu'effectivement les affiches (consultables sur le site web de l'université), reprises d'une campagne de l'université de Genève, sont non genrées, mais estime que chacun est capable de transposer les phrases. Elle rappelle aussi que 95 % des cas de VSS proviennent d'hommes envers des femmes, pas l'inverse. Elle conçoit que cela soit insupportable pour les 5 % qui reste mais trouverait scandaleux de mettre ces affiches au masculin. Elle sait que ces campagnes ont provoqué des réactions, et que des affiches ont été arrachées, ce qui est incroyable.

Christophe Lecoutre suggère d'utiliser sur ces affiches l'écriture inclusive.

Hamed Cheniti explique que les mêmes problématiques, notamment celles liées aux vestiaires, se posent dans les lycées. Un troisième vestiaire mixte est parfois utilisé, il en est de même pour les toilettes. Cela répond à une vraie problématique et tout est ainsi mis en œuvre pour mieux vivre ensemble dans l'établissement.

Le bilan annuel du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, tel que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Site A2U : demande de co-accréditation de la spécialité Génie Electrique adossée à l'Ecole d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale**

*Ce point a reçu l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 24 juin 2022.*

M. le président rappelle qu'il s'agit d'un projet réellement innovant qui apportera une plus grande attractivité du site de Béthune, et accompagne le projet de plateforme TECH3E. Ce projet A2U bénéficie de l'expérience de l'école d'ingénieur de l'ULCO (l'EILCO).

Gabriel Velu présente le dossier d'école d'ingénieur orientée vers le génie électrique dont l'objectif est de travailler à la transition électrique pour un monde plus électrique. Il précise que la Commission du Titre d'Ingénieur devra reconnaître et valider le diplôme. L'école sera créée sur le site de Béthune. Elle bénéficiera d'un cycle préparatoire intégré (2 années après

le baccalauréat) dispensé sur le site de Calais, le cycle d'ingénieur sur 3 années s'effectuant ensuite en Génie Electrique à Béthune.

Ce projet s'inscrit dans un contexte de forte croissance de la production d'énergie électrique, et donc d'un besoin croissant d'emplois de techniciens et d'ingénieurs (12 millions d'emplois dans le monde et 110 000 en France pour les énergies renouvelables). La stratégie nationale « Bas Carbone, et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie visent une neutralité carbone en 2050 et tablent sur une forte baisse de la demande en énergie finale totale grâce à l'électrification.

Localement, la CABBLAR (Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane) est labélisée « Territoires d'industries » depuis 2018. Elle a sollicité le cabinet de conseil « Lafayette associés » afin de mener une étude de marché des besoins en emplois sur son territoire.

5 grands thèmes (mobilité-électromobilité, développement durable, énergie, industrie 4.0, véhicule et batterie électrique) s'articulent autour du concept général d'électromobilité innovante et durable. Gabriel Velu précise que cette appellation ne peut pas être donnée à la filière d'ingénieurs, la CTI fournissant une liste précise de spécialités possibles, dont le génie électrique.

De nombreux projets industriels constituent des opportunités. On peut ainsi citer : les parcs éoliens dans la région, terrestre et off-shore (la région Hauts de France étant la première région productrice d'énergie éolienne), les deux futurs EPR à Gravelines, le ferroviaire à Valenciennes et Lille, la production d'hydrogène à Dunkerque, la recharge des véhicules électriques par électrification des autoroutes, le chauffage par pompe à chaleur, la gestion des réseaux électriques et de la consommation d'électricité, la fabrication de batteries.

Gabriel Velu cite deux exemples de projets industriels concrets. Le premier concerne les Giga Factories et consiste en 3 projets d'implantations (Douai, Douvrin et Dunkerque) pour un démarrage en production dès 2023. Ces usines fabriqueront des batteries lithium-ion pour les véhicules automobiles électriques. À l'horizon 2030, 5 000 emplois directs sont pressentis.

Le second est le pôle « electricity » de Renault. La fabrication portera sur les composants électriques et les voitures électriques avec, à l'horizon 2025 l'ambition de fabrication de 400 000 voitures par an et 700 embauches en CDI.

Le projet pédagogique s'adosse en recherche sur trois laboratoires (LGcGE, LGi2A, LSEE) ainsi que, en valorisation de la recherche, sur une plateforme de transfert technologique. Cette dernière bénéficiera d'un bâtiment indépendant 1700 m<sup>2</sup> bénéficiant d'une subvention CPER (6M€). Il accueillera un espace collaboratif de type FabLab, des espaces avec des équipements spécifiques pour les trois laboratoires.

Il favorise l'employabilité, en proposant un parcours FISEA (1ere année statut étudiant, 2eme et 3eme année statut apprenti en alternance), une expérience internationale d'au minimum 9 semaines, deux langues obligatoires dont l'anglais, des interventions de professionnels (avec un objectif de 30%) et des visites de sites. Le choix d'une première année sans apprentissage est délibéré : il permet d'assurer un recrutement plus large, notamment d'étudiants en dehors de la région qui ne disposeraient pas du réseau suffisant pour trouver dès la première année un contrat d'apprentissage.

A l'échelle d'A2U, les spécialités sont ou seront : Informatique (Calais), Génie Industriel (St Omer) Génie énergétique et environnement (Dunkerque), Agroalimentaire (Boulogne sur mer), Logistique (St Quentin), Cyber sécurité (Amiens) et Génie électrique (Béthune). L'intégration en cycle d'ingénieur se fera à partir d'un cycle préparatoire intégré dispensé sur Calais, mais sera également possible pour des étudiants venant de CPGE, de licence ou de BUT. Un diplôme de master « Ingénierie de systèmes complexes » sera délivré en parallèle au titre d'ingénieur.

Les emplois cibles sont divers (chef de projet électricité, ingénieur d'études, ingénieur d'affaires, ingénieur en conception électrique, ingénieur systèmes électriques, ingénieur d'études distribution électrique, ingénieur recherche et développement...) dans les domaines d'application relatifs aux productions électriques, à la conception d'appareils électriques, aux industries consommatrices d'électricité, au tertiaire, aux transports et aux réseaux de distributions.

L'organisation pédagogique prévoit, outre 9 semaines d'expérience internationale, 130 semaines sur les trois années, 70 en école et 60 en entreprise.

Le nombre d'heures est de 1791, assurées en présentiel, correspondant à 180 ECTS sur les 3 années. 650 heures portent sur les sciences et techniques de l'ingénieur, 381 sur les sciences de spécialité, 242 sur les sciences de base, 180 sur les langues, 170 sur les sciences humaines, économiques, juridiques et sociales, 11 pour des conférences et 72 pour des missions en entreprise.

S'agissant des équipements et des infrastructures, qui sont un point important de l'expertise en vue de l'habilitation, l'école sera implantée dans le bâtiment « Robert Hazebrouck », bâtiment pour l'instant relativement sous-employé. Il s'agit d'un bâtiment indépendant de 2200 m<sup>2</sup> qui comprend des amphithéâtres, des salles de cours et TP, des salles informatiques et des bureaux administratifs. Une mutualisation des équipements pédagogiques des autres bâtiments (salles de TP/ projets) sera également effective.

L'école bénéficiera par ailleurs d'un campus agréable, comprenant un restaurant universitaire, une résidence étudiante de 400 chambres (CROUS), une bibliothèque et une salle de sports.

Les soutiens du monde socioéconomique, déjà exprimés sont nombreux : Renault Group Electricity, EIFFAGE, Valeo, EDF, Thyssen Krupp, Crittm2A, FLIPO RICHIR, SADTEM, KDE Energy France, SkyAzur, Lenze, WHYLOT, le pôle MEDEE, rev3, la CABBLAR, Pôlénergie, ARIA.

M. le président remercie Gabriel Velu pour son implication et sa présentation de ce beau projet qui répond aux attentes des nouvelles industries qui s'implantent sur le territoire. Pour information, l'ULCO a répondu, au nom d'A2U, à l'appel à projet « compétence et métiers d'avenir » sur le thème de l'industrie décarbonnée.

Hamed Cheniti se dit très intéressé par ce projet. Le lycée Guy Mollet a en effet le projet d'ouvrir une classe préparatoire MP2I, qui pourrait venir alimenter cette école d'ingénieur.

La demande de co-accréditation de la spécialité Génie Electrique adossée à l'Ecole d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale (site A2U) telle que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **BUDGET-FINANCES**

### **Budget rectificatif 1 - 2022**

Gabriel Velu présente le premier budget rectificatif de l'exercice 2022, le vote du budget initial ayant eu lieu lors du conseil d'administration du 10 décembre 2021. Le vote du budget initial ou rectificatif constitue un acte de prévision et d'autorisation qui s'exécute par année civile et doit être établi de manière sincère, tant dans l'appréciation des recettes que des dépenses.

Il précise que ce BR1 a reçu l'aval des services du rectorat.

Par rapport au budget initial, les recettes encaissées progressent de 1,22%, s'établissant à 103 785 787 € soit une augmentation de 1 247 444 €. En dépenses, les autorisations d'engagement progressent de 1,78%, s'établissant à 108 825 021 € (dont 1 674 439 € de report sur des projets pluriannuels) soit une augmentation de 228 860 €. Les crédits de paiement progressent de 3,11%, s'établissant à 111 963 200 € (dont 2 246 681 € de report pluriannuel et 1 433 257 € de report de services faits en 2021 engendrant un paiement en 2022) soit une réduction de 306 186 €.

Les évolutions principales portent sur l'actualisation de la SCSP en augmentation de 533 000 €, le report d'opérations pluriannuelles pour un montant de 1 674 439 € en AE et 2 246 681 € en CP, le report de CP liés aux services faits en 2021 et payés en 2022 pour un montant de 1 433 257 €, de nouvelles recettes de 815 416 €, une augmentation de 114 011 € de la masse salariale part « état » et de 38 040 € de la masse salariale sur ressources propres.

Ce budget rectificatif 1 est donc marqué par de nombreuses variations essentiellement dues aux reports. Le résultat prévisionnel est de - 65 166€. La capacité d'autofinancement s'établit à 2,515M€ (- 218 k€).

La masse salariale reste maîtrisée, affichant une augmentation modérée de 0,18%.

Des surcoûts non prévus au budget initial, correspondant aux services faits en 2021 mais payés en 2022 ont été pris en charge pour un montant de 1,065M€.

A l'heure actuelle, l'établissement est toujours dans l'attente de l'actualisation de la SCSP intermédiaire pour 2022. Elle tiendra compte de l'augmentation du point d'indice, du rattrapage des traitements inférieurs au SMIC, et du résultat du dialogue stratégique de gestion numéro 2.

Dès le vote de ce budget, chaque ordonnateur délégué est appelé à engager au plus vite les crédits afin d'éviter des paiements décalés sur l'exercice suivant, et d'anticiper les opérations à inscrire au BR2, notamment les déprogrammations d'opérations qui ne pourraient être réalisées sur l'exercice.

Fabien Papi précise que l'établissement disposant d'une situation financière saine, il n'est pas tenu, lors du vote d'un BR prenant en compte des reports de diminuer les AE à hauteur de tous ces reports. En revanche, si la situation était dégradée, l'université serait contrainte de revoir à la baisse tous les budgets à concurrence de ces reports. Cette souplesse bénéficie donc à l'ensemble des composantes.

Il précise que le document communiqué aux membres du conseil, concernant la situation patrimoniale, comportait une erreur factuelle qu'il rectifie. La prise en compte de la masse salariale s'effectue en crédits de masse salariale en comptabilité budgétaire et en crédits de

fonctionnement en comptabilité générale. Deux chiffres sont donc à inverser, sans incidence sur les autres données, car il ne s'agit que d'une erreur d'affichage.

M. le président remercie Gabriel Velu et Fabien Papi, et souligne que l'augmentation de la masse salariale lui semble inévitable, la courbe étant croissante, malgré les efforts entrepris pour la maîtriser. L'augmentation reste cependant modérée.

Le budget rectificatif 1-2022 tel que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil modifié en séance est approuvé l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Agrément de l'université d'Artois pour le recrutement de services civiques**

Madame la DGS explique qu'il s'agit du renouvellement de l'agrément de l'établissement afin de lui permettre d'accueillir des volontaires services civiques.

Les services proposés concernent la promotion de l'enseignement supérieur, l'animation de la cafétéria de la maison de l'étudiant, et deux appuis à CAP Avenir dans le cadre de la mise en œuvre du projet OSER et notamment des bus de l'orientation.

La demande d'agrément de l'université d'Artois pour le recrutement de services civiques telle que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Référentiel d'équivalences horaires et règles applicables aux services d'enseignement**

*Ce point a été soumis à l'avis du comité technique du 28 juin 2022*

Anne Gagey précise que le document 2021-2022 a été actualisé, en ajoutant des heures pour l'accompagnement, le montage de la LCeR. La même disposition est portée sur le document 2022-2023. La prise en compte a été décidée de manière commune au sein d'A2U : 20 HTD pour la composante mettant en œuvre de la LCeR, plus 40HTD par mention et 5 HTD par parcours. Ces heures sont allouées une seule fois, pour la mise en place.

M. le président précise que ces heures sont financées sur l'enveloppe LCeR.

Anne Gagey indique qu'une responsabilité scientifique est ajoutée, à hauteur de 48 heures, au titre de la fonction de référent à l'intégrité scientifique.

S'agissant des PCA, il est précisé qu'elles correspondent au niveau 2 du RIPEC.

En réponse à une question de Nicolas Blondel, Anne Gagey précise que, s'agissant des bénéficiaires d'une prime RIPEC C3 (activités liées à l'engagement professionnel), ils sont autorisés à effectuer un maximum de 50 heures complémentaires, auxquelles s'ajoutent éventuellement 32 heures de responsabilités pédagogiques. L'information est portée sur le document « règles applicables aux services d'enseignement ». Ce même document comporte également une précision s'agissant des « oui-si », ainsi qu'un ajout relatif au nouveau contrat d'enseignant « chercheur » qui va être présenté au point suivant, et pour lequel la limitation annuelle d'heures complémentaires est fixée à 50 HTD.

Le référentiel d'équivalences horaires 2021-2022 modifié, le référentiel d'équivalences horaires 2022-2023 et les règles applicables aux services d'enseignement tels que figurant sur les documents communiqués aux membres du conseil sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Actualisation de la politique d'emplois des personnels non titulaires**

*Ce point a été soumis à l'avis du comité technique du 28 juin 2022*

Anne Gagey présente cette nouvelle modalité de recours au statut d'enseignant contractuel, qui répond aux demandes de certaines composantes de pouvoir disposer d'un contrat un peu plus souple. Il sera destiné plus particulièrement aux doctorants ou docteurs ayant épuisé leur droit à recrutement en qualité d'ATER.

Le contrat prévoit une obligation de service annuelle d'enseignement de 192 HTD avec une rémunération équivalente à celle d'un ATER (2136 euros bruts par mois), et une revalorisation suivant l'évolution du point d'indice.

M. le président estime qu'il s'agit d'un contrat assoupli d'ATER. Un ATER qui a effectué ses deux années ne peut pas prétendre à une troisième année, et cette règle peut poser des difficultés aux composantes, qui pourront ainsi garder un doctorant une année de plus. Ce contrat autorise que les heures complémentaires puissent être effectuées, dans la limite de 50. Or un ATER ne peut pas, réglementairement, faire d'heures complémentaires, quand bien même lorsque le dépassement n'est que de quelques heures. Le paiement de telles heures est impossible sans réquisition de l'agent comptable par le président. La réquisition n'est pas une procédure anodine, et cela pose donc un réel problème.

Anne Gagey précise que le recrutement se fera, à l'instar des ATER, via la commission API de la discipline de recrutement. Elle précise que l'autre alternative est de recourir aux contrats LRU, qui sont beaucoup plus contraignants car il faut réunir un COS. La procédure sera ici plus facile.

M. le président insiste sur l'importance d'une procédure qui ne soit pas trop lourde pour l'ensemble des collègues siégeant dans ces instances. Ce type de contrat est proposé également par l'université de Lille.

Bertrand Mazure se dit partagé entre sa position de directeur de composante, qui estime ce processus louable, et sa position d'enseignant-chercheur ayant assuré des responsabilités d'équipe au sein d'un laboratoire. A ce deuxième titre, il s'interroge sur la comparaison entre un contrat d'ATER et ce nouveau contrat, dont les rémunérations seront identiques, alors que l'obligation de rattachement à un laboratoire et d'activité de recherche n'apparaissent pas dans ce nouveau contrat, contrairement à celui d'ATER.

M. le président répond qu'il y a bien une obligation de recherche dans ce nouveau contrat, et un rattachement obligatoire à un laboratoire, le document comporte cette mention. Il est par ailleurs évident que les personnes qui seront ainsi recrutées sont des personnes encore en thèse, ou venant juste de la terminer. Ils ont donc jeunes, et ont une activité de recherche que n'auraient peut-être plus systématiquement des personnes plus âgées. Pour eux, la question de l'activité réelle de recherche ne se pose pas, comme elle pourrait de se poser pour des plus de 50 ans. Il s'agit d'une forme de contrat « post doc », sans inquiétude à avoir sur la poursuite de l'activité de recherche. Il est évident qu'ils doivent être rattachés au laboratoire dans lequel ils effectuent leur thèse.

Olivier Chovaux indique qu'il va s'abstenir de voter cette proposition. D'un point de vue strictement pragmatique, on peut se réjouir d'une part de la possibilité offerte à un doctorant ou à un jeune docteur ayant épuisé ses droits d'ATER de continuer à être employé, et d'autre part de la souplesse de gestion apportée aux directeurs de composantes afin de leur permettre de faire face aux difficultés qu'ils rencontrent en termes de taux d'encadrement. En revanche, si on se place sur un plan plus politique, voire idéologique, il s'agit d'une nouvelle pierre apportée à l'édifice de la précarisation des jeunes chercheurs. Cela renvoie aux sujets, déjà évoqués au sein de ce conseil d'administration, de la LPR et du « détricotage » de la Fonction Publique. Pour ceux qui, dans l'assistance, ont dépassé le cap de la cinquantaine et font toujours de la recherche, ce nouveau contrat n'est pas sans rappeler l'ancien corps des assistants, ces derniers étant souvent considérés comme des « porteurs de serviette » des Professeurs des Universités.

M. le président souhaite rappeler que, lorsqu'un poste d'enseignant se libère, il n'est pas, dans un souci de maîtrise de la masse salariale, publié immédiatement mais que la composante a alors la possibilité de recruter un ATER. Seules ces situations ponctuelles, lorsque de surcroît le recrutement en tant qu'ATER est impossible, sont donc concernées par le nouveau contrat, ce qui limite considérablement le nombre de cas potentiels. Actuellement il existe 43 postes d'ATER, et seuls 4 directeurs ont demandé des contrats de ce nouveau type. Il ne s'agit pas de postes en plus, mais ce contrat donnera aux directeurs qui le souhaitent un peu plus de souplesse dans l'attente de la publication d'un emploi statutaire. Ce contrat ne crée donc pas de la précarité.

Olivier Chovaux indique qu'il a bien compris les conditions dans lesquelles ce nouveau type de contrat est proposé. Il regrette que les établissements soient désormais contraints de gérer l'incurie d'un ministère et son atonie en termes de créations de postes.

Brigitte Buffard Moret entend les arguments des uns et des autres. Elle souligne qu'en tant que directrice d'UFR, elle est amenée à gérer des situations délicates. En effet, il est très difficile de respecter à l'heure près le service de 192 heures dû par un ATER, car cela ne correspond pas forcément aux volumes d'enseignement. Elle trouve injuste que les quelques heures qui se trouvent parfois en dépassement de ces 192 heures ne puissent pas être payées, alors même que la situation financière des ATER est loin d'être excellente. C'est la raison pour laquelle elle a sollicité un contrat de ce nouveau type.

Tanguy Le Marc'Hadour estime que les craintes portent sur le fait que l'on risque de recruter une sorte de post-doc ou un enseignant chercheur non docteur sans que soit précisée la durée de ce recrutement. Il demande en effet si le contrat est limité à un an ou s'il sera renouvelable, ce qui pourrait en conséquence entraîner des dérives.

M. le président répond la personne est recrutée pour un an, puisque, ensuite le support qu'elle occupe est mis au concours.

Tanguy Le Marc'Hadour fait remarquer que cependant, il n'est pas exclu que le contrat puisse être renouvelé, sur un autre emploi libéré dans l'attente de sa mise au concours.

M. le président acquiesce mais répond qu'il ne semble pas opportun d'être trop restrictif dans la fixation des conditions de ce contrat. Il rappelle que la règle pour tous les contractuels, c'est au maximum 6 ans de contrat.

Tanguy Le Marc'Hadour demande, puisqu'on pourra recruter un doctorant comme un docteur, s'il sera possible de recruter un docteur qui l'est déjà depuis 10 ans, car alors la logique serait complètement différente.

M. le président rappelle que la commission API sera chargée de recruter et donc de vérifier les qualités du candidat, et que ce cas de figure n'est pas exclu s'il s'agit du meilleur candidat.

Bertrand Mazure, en relisant le texte proposé, ne voit aucune obligation, s'agissant de la recherche, d'inscription dans un laboratoire, hormis au moment de la candidature. Une fois recruté, rien n'apparaît dans les obligations de service. On pourrait donc être confronté à une situation où la personne, une fois recrutée, ne ferait plus de recherche.

M. le président répond que c'est une situation que l'on rencontre pour d'autres recrutements. Il propose toutefois de préciser le texte proposé, afin que l'obligation de rattachement à un laboratoire de l'université d'Artois durant le contrat soit mentionnée.

L'actualisation de la politique d'emplois des personnels non titulaires telle que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil et modifié en séance est approuvée par 23 voix pour et deux abstentions.

### **Organisation du temps de travail des personnels BIATSS**

*Ce point a été soumis à l'avis du comité technique du 28 juin 2022*

Madame le DGS explique qu'un groupe de travail incluant des représentants des personnels a été constitué afin de réfléchir à la mise en place des nouveaux contrats issus de la loi LPR. Le travail est en cours et des propositions seront faites à l'automne, mais à cette occasion, il est apparu nécessaire de toiletter une disposition qui indiquait que, pour les contrats dont la durée était inférieure à 10 mois, la durée du temps de travail hebdomadaire était de 35 heures. Cette disposition est supprimée, afin d'aligner l'ensemble des personnels BIATSS sur une durée hebdomadaire de 39H10 pause de 20 minutes incluse.

En réponse à une question de Nicolas Kania, Mme la DGS précise que cette disposition entre en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2022, et que si des cas particuliers de contrats en cours à cette date existent, les situations seront vues au cas par cas.

L'organisation du temps de travail des personnels BIATSS telle que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Révision triennale du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - RIFSEEP**

*Ce point a été soumis à l'avis du comité technique du 28 juin 2022*

Anne Gagey explique que la LPR prévoit une revalorisation du régime indemnitaire des BIATSS et un principe de convergence entre les différentes filières. L'établissement a reçu une enveloppe pour 2021-2022 qu'on espère soclée. Un groupe de travail s'est réuni pour travailler la répartition de cette enveloppe et propose de revaloriser les catégories A et B de 5 %, et les catégories C de 7 %.

M. le président précise que des repyramidages vont également intervenir pour les personnels BIATSS.

La révision triennale du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - RIFSEEP telle que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **RECHERCHE**

*Les points suivants ont reçu l'avis favorable à l'unanimité de la commission de la recherche du 10 juin 2022*

M. le président rappelle que les projets déposés dans le cadre du CPER l'ont été au nom d'A2U.

### **Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER « MANIFEST » Programmation 2022 – Laboratoires UCCS et LGCgE**

M. le président indique que le projet MANIFEST est porté par l'UPJV. La demande de financement est de 400 000 €, pour l'UCCS et le LGCgE.

Les demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER « MANIFEST » Programmation 2022 – Laboratoires UCCS et LGCgE telles que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés

### **Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER « BiHauts Eco de France » Programmation 2022 – Laboratoires UCCS et BioEcoAgro**

M. le président indique que ce projet est également piloté par l'UPJV, et que l'UCSS et le laboratoire d'agroalimentaire sont concernés pour un budget de 469 271 €.

Les demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER « BiHauts Eco de France » Programmation 2022 – Laboratoires UCCS et BioEcoAgro telles que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés

### **Demande de subvention dans le cadre du CPER (2021-2027) - Projet « Cornelia - Programmation 2022 »**

M. le président indique qu'il s'agit ici d'un projet régional autour de l'intelligence artificielle. Le budget de 92 160 € permettra le recrutement d'un IGR pour le CRIL.

Les demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER « CORNELIA » Programmation 2022 – Laboratoire CRIL telles que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés

**Demande de subvention dans le cadre du CPER (2021-2027)-Projet « ECRIN - Programmation 2022 »**

M. le président indique que s'agissant de l'environnement, ce projet est porté par l'ULCO. La subvention permettra l'acquisition d'un porosimètre pour l'UCCSS.

Les demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER « ECRIN » Programmation 2022 – Laboratoires UCCS telles que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil sont approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés

**Demande de subvention dans le cadre du dispositif « ValoRIS – soutien aux éditions scientifiques en Hauts de France » du Conseil Régional Hauts de France pour le projet « Renouveler le répertoire des musiques capitulaires au XVIIIe siècle. Circulation des œuvres et constitution des collections » - Laboratoire CREHS**

M. le président indique que cette demande concerne l'organisation d'un colloque en histoire.

La demande de subvention dans le cadre du dispositif « ValoRIS – soutien aux éditions scientifiques en Hauts de France » du Conseil Régional Hauts de France pour le projet « Renouveler le répertoire des musiques capitulaires au XVIIIe siècle. Circulation des œuvres et constitution des collections » - Laboratoire CREHS telle que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**FORMATION-ENSEIGNEMENT-VIE ETUDIANTE**

**Droits d'inscription et tarifs divers 2022-2023**

*Ce point a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 24 juin 2022.*

M. le président indique qu'il s'agit de la reconduction à l'identique des droits et tarifs.

Il précise, s'agissant du tarif de la préparation à l'agrégation interne de lettres, que cette préparation a lieu à distance.

Les droits d'inscription et tarifs divers 2022-2023 tels que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Exonérations et remboursement des droits d'inscription au titre de 2022-2023**

*Ce point a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 24 juin 2022.*

M. le président explique que ce document comporte peu de modification par rapport aux années précédentes.

S'agissant des frais différenciés, ils ne seront dus, comme cela a déjà été voté, que par les étudiants étrangers hors UE qui s'inscrivent pour la première fois dans un cursus licence ou BUT.

Le document prévoit l'exonération de droits d'inscription pour les personnels s'inscrivant dans les formations de l'université d'Artois.

Les exonérations et remboursements des droits d'inscription au titre de 2022-2023 telles que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Mise en œuvre du paiement fractionné des droits différenciés**

*Ce point a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 24 juin 2022.*

M. le président rappelle que les étudiants étrangers hors UE qui s'inscrivent pour la première fois doivent s'acquitter de frais différenciés. Le paiement de ces droits pourra se faire en 5 fois avec un premier versement de 30% de la somme due, soit 831 euros, puis 4 mensualités de 484.75 euros avec une date limite d'échéance du dernier paiement au 30 avril 2023.

Il espère que cette modalité facilitera l'arrivée de ces étudiants. Il est conscient des risques potentiels de non paiement de l'intégralité des droits. Cependant, si les droits ne sont pas payés intégralement, l'étudiant ne pourra pas se réinscrire l'année suivante.

La mise en œuvre du paiement fractionné des droits différenciés telle que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Création du DU Silver Entrepreneur**

*Ce point a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 24 juin 2022.*

Philippe Duez précise que l'intitulé de ce diplôme a évolué pour devenir « DU entreprendre dans la silver économie ». Les partenaires ont en effet estimé que le premier titre laissait supposer qu'il n'était ouvert qu'à des seniors.

Ce projet intéresse l'université car il sera adossé au cluster senior, et le territoire car l'un des partenaires est Eurasanté. La majeure de ce DU porte sur l'entrepreneuriat, et sera donc adossé au master « management », ce qui permettra la délivrance de 5 certificats validant l'acquisition de certains ECTS de ce master. Il assure environ 150 heures de formation s'inscrivant également dans le contexte institutionnel, juridique technologique.

L'objectif des inscrits à ce DU est soit de créer une start up dans le domaine, soit d'accompagner des innovations technologiques dans le secteur de la personne âgée. Il s'agit d'un secteur porteur pour de nombreuses raisons, notamment démographiques et liées au

vieillessement de la population. Les dimensions de l'hospitalisation à domicile sont également au cœur des préoccupations de ce DU.

M. le président rappelle que ce DU s'inscrit dans une dimension plus large, territoriale, avec Louvre Lens Vallée ou l'incubateur arrageois piloté par Eurasanté. D'autres projets existent notamment en formation continue, afin d'organiser des journées thématiques.

La création du DU Silver Entrepreneur telle que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil, modifié en séance s'agissant de l'intitulé de la formation, est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Délibération portant sur l'adhésion au RESeau des Observatoires de l'enseignement SUPérieur**

Mme la DGS explique qu'il s'agit du renouvellement de l'adhésion à l'association RESOSUP pour un montant de 200 euros.

Resosup regroupe les observatoires de la vie étudiante des établissements d'enseignement supérieur. Elle a pour but de développer et de faire connaître l'expertise de ces structures en favorisant les échanges entre les membres, organisant des actions de réflexion et d'information...

L'adhésion au RESeau des Observatoires de l'enseignement SUPérieur telle que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Convention de double -diplôme Master Entrepreneuriat et management de projets avec l'Académie d'études économiques de Bucarest, Roumanie**

*Ce point a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 24 juin 2022.*

Ahmed El Kaladi précise qu'il s'agit d'un renouvellement de convention, intéressant l'UFR EGASS, et l'académie d'études économiques de Bucarest et visant la délivrance d'un double diplôme. Les étudiants roumains suivront en France les cours du semestre 3, et pourront bénéficier de stage au semestre 4.

La convention de double-diplôme Master Entrepreneuriat et management de projets avec l'Académie d'études économiques de Bucarest, Roumanie telle que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Tarifs des activités de l'Institut Confucius pour l'année universitaire 2022-2023**

Monsieur le président présente les tarifs qui sont inchangés.

Les tarifs des activités de l'Institut Confucius pour l'année universitaire 2022-2023 tels que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Prise en charge sur fonds propres de l'université de l'aide financière aux étudiants en programme de mobilité Erasmus+ études au 1er semestre 2022/2023**

Ahmed El Kaladi explique que l'université doit faire face à une diminution significative de ses financements au titre du programme de mobilité Erasmus. Une enveloppe de 30 000 euros a ainsi été dégagée pour pallier cette diminution. Une première partie de cette enveloppe a été utilisée pour répondre aux demandes des étudiants pour des mobilités de stage au deuxième semestre 2021-2022. Aujourd'hui, il s'agit d'autoriser l'utilisation du reste de l'enveloppe au titre du premier semestre 2022-2023, pour toute forme de mobilité.

Il indique que la situation est conjoncturelle, et que les crédits vont revenir à la normale.

La prise en charge sur fonds propres de l'université de l'aide financière aux étudiants en programme de mobilité Erasmus+ études au 1er semestre 2022/2023 telle que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Convention de subvention Erasmus Plus- 2022**

Ahmed El Kaladi indique qu'il s'agit de la convention annuelle, qui permet à l'université de percevoir une subvention destinée au financement des mobilités des enseignants et des étudiants. On passe de 147 000 euros à 310 000 sur 26 mois, ce qui sera suffisant pour couvrir nos mobilités.

La convention de subvention Erasmus Plus – 2022 telle que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Demande de Fonds social européen Programme Régional de réussite en Etudes Longues (PRREL) Tremplin et Réussite 2022-2024**

*Ce point a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 24 juin 2022.*

Françoise Heulot Petit explique que le Programme Régional de Réussite en Etudes Longues est un dispositif permettant d'accompagner les étudiants, en priorité boursiers et issus de filières professionnelles ou technologiques, tout au long de leurs études supérieures.

La région a souhaité modifier ce programme et une réflexion a été menée en collaboration avec l'ULCO et l'UPJV, mais également avec l'UPHF et l'université de Lille. Elle remercie chaleureusement Anne-Laure Hojnatzki et son équipe, Sandrine Delmotte et Pierre Lecocq, car la refonte du projet a réellement été pensée ensemble.

Le premier objectif du dispositif est de maintenir le PRREL tremplin, tel qu'il existe déjà, et qui finance le DU Tremplin, organisé uniquement au deuxième semestre de l'année universitaire et assurant une orientation choisie. Il est maintenu sur les deux IUT avec un budget de 50 880 euros.

Le deuxième objectif concerne le développement du tutorat pédagogique par les pairs, en assurant un recrutement centralisé de 35 tuteurs pour 8 composantes sur un budget de 114 240 euros. Ce volet sera rattaché à la direction des études pour le recrutement et au SUP

Artois. Un budget de 27 463 euros est destiné à assurer un secrétariat et une coordination du dispositif afin d'en assurer un suivi effectif. Une formation des tuteurs est prévue avant la rentrée, elle accueillera non seulement les tuteurs mais plus généralement tous les étudiants recrutés sous diverses formes de contrat à l'université. Des micro-formations seront ensuite organisées sur des sujets variés. La plate-forme PACTE sera mobilisée. Les compétences des tuteurs seront valorisées au travers d'une certification REE.

Le troisième objectif concerne le renforcement du suivi du projet professionnel. Un nouvel ingénieur d'études va être recruté et rattaché au service Cap Avenir sur un contrat de 22 mois (67 708 euros). Des actions vont être mises en place, telle la formation d'un enseignant référent par composante, la mise en place d'ateliers de connaissance des métiers, le développement du mentorat par des professionnels, la préparation à l'entretien d'embauche en utilisant la plate-forme visio-talent (4 800 euros).

Le projet a une durée de 2 ans, du 1er septembre 22 au 31 août 24. Le coût total est de 498 250 euros avec une valorisation sur fonds propres de 201 014 euros. La subvention demandée au Fonds Social Européen est donc de 297 236 euros.

M. le président remercie Françoise Heulot Petit et salue l'existence de ce dispositif qui donne de bons résultats. Toutes les universités de la Région engagent des moyens très importants pour l'orientation, la réorientation et la réussite des étudiants

La demande de Fonds social européen Programme Régional de réussite en Etudes Longues (PRREL) Tremplin et Réussite 2022-2024 est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Liste des conventions passées par Monsieur le président par délégation du conseil d'administration - 1<sup>er</sup> semestre 2022 (information)**

La liste des conventions signées par Monsieur le président au cours du premier semestre 2022, dans le cadre de la délégation donnée par le conseil d'administration, est communiquée aux membres du conseil à titre d'information.

La séance est levée à 11 h 50.

Le Président,

Pasquale MAMMONE